



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 6 octobre 2022	L'An deux mille vingt-deux, le onze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pouvoirs : 3	<b>Présents :</b> RABILLÉ Jacques, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, Françoise GAUTIER, FAVREAU Eric, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste.
<b>Secrétaire de séance :</b> Auguste GRIT	<b>Absent excusé ayant donné procuration :</b> DECROCK Sandrine (pouvoir donné à Raphaël MOUSSET) ; HAQUETTE Olivier (pouvoir donné à Jacques RABILLÉ) BOURON Stéphanie (pouvoir donné à Gregory MATHÉ)
<b>Secrétaire auxiliaire :</b> Stéphanie FRADET (DGS)	<b>Absent non excusé :</b> GUERREIRO Maud.

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

### 1. FONCTIONNEMENT

Démission de Monsieur Olivier RIALLAND de son poste de conseiller municipal (reçue en mairie le 30 septembre)

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, la démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat. Le courrier de M. Rialland a été transmis sans délai à Monsieur le sous-préfet qui a pris acte de cette décision le 3 octobre. Pour son remplacement l'article L.270 du code électoral prévoit : "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Le maire a donc adressé une convocation à Mme Françoise GAUTIER pour la plus proche réunion du conseil municipal. Mme GAUTIER est donc installée en tant que nouvelle élue et remplace M. RIALLAND dans toutes les commissions dont il faisait partie.

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

---

#### Comptables :

- 20 septembre 2022 :
  - Signature devis balai rotatif pour la machine de la salle de sports auprès de l'entreprise PROLIANS ( 128,23 € TTC)
  - Signature devis travaux de voirie La Minerie auprès de l'entreprise Guilbaud TP (600 € TTC)
  - Signature devis travaux divers (remise en état, nettoyage, évacuation déblais, regard béton ...) auprès de l'entreprise Guilbaud TP (2 508 € TTC)
  - 28 septembre 2022 : signature devis balayage des voirie de la commune auprès de l'entreprise VEOLIA (259,24 € TTC)

#### Non usage du droit de préemption :

Pas de bien concerné

### **4. ADHESION A L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE**

---

Dans le cadre des rénovations de voirie des lotissements et aménagement de rue, la municipalité a besoin d'un maître d'œuvre.

La commission voirie propose au conseil municipal de passer par l'agence de services aux collectivités locales de Vendée (la SAPL).

- La SAPL a été créée à l'initiative du Conseil Départemental et de l'association des maires de Vendée en 2012
- Près de 220 collectivités sont actionnaires de la SAPL
- Intervention dans le domaine de l'aménagement et de l'ingénierie routière
- Permet aux communes de travailler directement avec l'Agence sans mise en concurrence
- Mise à disposition de services pluridisciplinaires (bâtiments, négociations foncières, aménagement de sols, ingénierie routière (AMO et MO), ingénierie territoriale, service juridique spécialisé notamment en marchés publics ...)
- Montant des prestations de MO de 4,5 % à 7 % du montant total des travaux

Afin de devenir actionnaire de la SAPL, il convient d'acquérir une action (250 €) auprès de l'une des collectivités déjà actionnaires, possédant au moins 2 actions. La commune de Nieul le Dolent possède 2 actions et est d'accord pour nous en céder une.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de devenir actionnaire de la SAPL.

Grégory MATHE demande quelle est la durée de l'action. Monsieur le Maire et Raphaël MOUSSET lui répondent qu'on l'acquiert sans notion de durée, la collectivité reste porteur de l'action jusqu'à sa revente. Raphaël MOUSSET précise qu'il est important d'accompagner la SAPL sur les suivis de chantier, mais comme une MO privée.

L'intérêt de faire appel à leur service est qu'ils travaillent au quotidien avec les collectivités rappelle Monsieur le Maire.

Grégory MATHE se demande comment se passera le choix des entreprises qui feront les travaux.

Monsieur le Maire et Raphaël MOUSSET lui répondent que le choix des entreprises se fait en collaboration avec les élus. Il s'agit du même travail que si le maître d'œuvre était une entreprise privée, sauf qu'ici il s'agit d'une filiale du Département.

Auguste GRIT demande si le coût des travaux sera soumis en conseil municipal ou si la décision sera prise en commission. Monsieur le Maire lui indique que les études, les comparatifs sont étudiés en commission, mais que la décision est prise en conseil municipal sous réserve des montants (en fonction des délégations données au maire).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE:**

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'acquisition de l'action, signer l'ordre de mouvement et plus généralement accomplir toutes les formalités liées à cette acquisition d'action.

## **5. APPROBATION DU DEVIS DE DEMOLITION DE LA MAISON 3 RUE DU STADE**

---

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise GUILBAUD TP d'un montant de 6 800 € HT pour la démolition de la maison communale située au 3 rue du Stade ; frappée d'un arrêté de péril imminent.

La démolition n'avait pas été faite en attendant les réflexions autour de l'aménagement du centre-bourg, et notamment l'étude faite avec l'EPF et le cabinet Citty-Claes.

Le groupe majoritaire a souhaité, lors de sa dernière réunion, opter pour la démolition de cette maison.

Le devis a donc été actualisé à 7 950 € HT. Les pierres de granite seront conservées et mises sur des palettes. Monsieur le Maire rappelle que cette actualisation est liée à l'inflation, au coût du carburant et du transport notamment.

Auguste GRIT rappelle que ce devis a été voté en juin 2021 et que dans le bulletin municipal de janvier 2022 il était indiqué que la maison devait être conservée. Il est donc surpris de ces changements de position.

Monsieur le Maire lui rappelle que les membres de chaque commission et notamment de la commission urbanisme concernée par ce point travaillent, décident mais peuvent changer d'option.

Auguste GRIT souhaite que les grandes orientations soient prises en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle à Auguste GRIT qu'il a refusé de participer aux commissions communales, qu'une place dans chaque commission lui était réservée.

Auguste GRIT indique que son refus est subordonné à l'absence de vote dans les prises de décision des commissions.

Raphaël MOUSSET indique que ces changements ont eu lieu car l'EPF est en pleine étude du Centre Bourg et il s'avère que la maison est très mal située par rapport au projet et aux projections faites par le cabinet CITEE CLAES.

De plus rajoute Monsieur le Maire, le toit de cette maison est écroulé et la restauration serait très onéreuse.

Auguste GRIT reprend une citation vue à l'exposition des journées européennes du patrimoine : « Celui qui veut faire quelque chose trouve toujours des moyens, mais celui qui ne veut rien faire trouve toujours des excuses ». Il précise également « c'est vous, élus de la majorité, qui décidez ».

Monsieur le Maire lui répond que c'est le conseil municipal qui décide.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE:**

- Valide le devis de l'entreprise GUILBAUD TP d'un montant de 7 950 € HT soit 9 540 € TTC pour la démolition de la maison communale située 3 rue du Stade.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

## **6. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Offre du Crédit Mutuel Océan pour le renouvellement de la ligne de trésorerie

Montant : 600 000 €

Echéance : 14 octobre 2023

Taux : 0,74% déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois

Frais de dossier : 600 €

Commission d'engagement : néant

Motivé par l'attente du versement des soldes des subventions des travaux d'investissement qui sont parfois très longs à venir (3 ans d'attente pour certaines).

Auguste GRIT s'inquiète du montant de cette ligne de trésorerie qu'il trouve trop élevé. Monsieur le Maire lui rappelle que cette trésorerie est nécessaire en l'attente du solde des subventions.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE:**

- DÉLIBÈRE favorablement pour l'offre proposée par la Crédit Mutuel Océan
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## **7. DENOMINATION DE LA VOIE DU CLOS DE LA VIGNE**

Pour des questions administratives, il convient de nommer la voie du lotissement privé du Clos de la Vigne. Les élus souhaitent trouver un nom en lien avec la rue de la Vigne.

Plusieurs propositions sont évoquées dont rue des Ceps, rue des Sarments, rue des Vendanges, rue des Vignerons.

Laurence VIOLEAU indique que pour des facilités d'usage des futurs habitants, si l'on dénomme cette rue, rue des ceps, les habitants seront toujours obligés d'épeler le nom qui peut se confondre avec cèpes.

Deux noms ressortent des débats : Sarments et Vendanges.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

10 VOIX pour les SARMENTS

4 VOIX pour les VENDANGES

**Après en avoir délibéré, avec 10 POUR et 4 CONTRE, le conseil municipal :**

- ADOPTE la dénomination suivante pour la rue du lotissement du Clos de la Vigne : rue des Sarments
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## **8. COMMISSIONS**

---

### Commission intercommunale Enfance Jeunesse :

Nadine MOUSSET présente le projet de réorganisation des restaurants scolaires (organigramme). Actuellement les DGS de chaque commune s'occupent des finances, des plannings, de la gestion des absences et même de l'évaluation des agents des restaurants scolaires. Afin d'apporter une cohésion à ce service, la CCPA propose la création de 3 postes de responsables et 1 assistant qui viendraient seconder Pauline PAINOT en charge de la gestion des restaurants scolaires à la CCPA. Cela permettrait de retirer des charges de travail aux DGS des communes déjà surchargés pour la centraliser auprès de la CCPA afin de gagner en réactivité. Un gain de temps pour les communes qui se monétise avec une participation globale d'environ 69 000 € au prorata des élèves de chaque école.

Auguste GRIT indique qu'au moment de la prise de compétence Enfance-Jeunesse par la CCPA, il avait alerté le conseil communautaire qu'il faudrait une dizaine de directeurs pour encadrer les 130 ETP.

Raphaël MOUSSET se demande qui est à l'origine de cette réflexion. Nadine MOUSSET et Monsieur le Maire lui indiquent qu'il s'agit bien d'une proposition de la CCPA.

Cécile GUILLOTEAU souhaiterait proposer la création d'un vivier de remplacement (ATSEM) qui pourrait être très utile afin de pallier facilement aux absences dans les écoles.

### Commission intercommunale Ordures Ménagères :

Laurence VIOLEAU précise que l'axe 2023 de la commission sera l'étude sur la revalorisation des déchets des entreprises.

Elle informe le conseil qu'à la déchetterie de la Mothe Achard il y a un test : du paillage en libre-service. Olivier GRIT demande si pour obtenir le paillage en libre-service on est obligé de passer la carte d'accès ce qui décompterait un passage. Laurence VIOLEAU va se renseigner.

Elle explique également la mise en place du dispositif « Ma Haie Bocagère ». Ce dispositif englobe plusieurs volets d'accompagnement :

- Conseil technique gratuit du projet d'aménagement paysager
- Subvention des travaux d'arrachage des haies de Cyprès Lauriers ou Thuyas : Aide maximum de 30% du montant des travaux, plafonnée à 300 € TTC / demande
- Fourniture des plants et produits de paillage - gratuit

- Travaux de Plantation de votre haie bocagère – gratuit

Laurence VIOLEAU précise également que les horaires d'ouverture des déchetteries en cas de canicule seront prochainement définis.

Enfin, elle indique la mise en place d'une tarification pour le ramassage des emballages sur le site du Grand Défi. C'est la seule entreprise du territoire qui ne payait pas comme une entreprise.

#### Commission intercommunale Mobilité :

Olivier GRIT rappelle que la commune du Girouard a été représentée par 12 élus à l'inauguration de Tous en Vélo le 24 septembre.

Nicole CHATELIER informe le conseil municipal que le syndicat mixte qui gère la prévention routière sur le territoire des achards va être dissout. La compétence sera transférée à la CCPA (commission mobilité). Le syndicat mixte emploie deux salariés qui passent dans toutes les écoles pour la prévention routière. Les salariés seront rattachés à la CCPA.

#### Commission Cimetière :

Laurence VIOLEAU et Nicole CHATELIER informent le conseil municipal que les dossiers avancent petit à petit, mais qu'il s'agit d'un travail long.

#### Commission Vie Sociale :

Cécile GUILLOTEAU indique que le repas des aînés aura lieu le 28 janvier 2023 avec une animation. Il n'y aura donc pas de colis cette année.

Auguste GRIT indique qu'il serait opportun de noter dans un bulletin municipal la décision de la commission de la Vie Sociale de ramener l'âge de droit au colis progressivement à 75 ans au lieu de 70 ans auparavant. Le conseil en prend note.

#### Commission Voirie :

Raphaël MOUSSET indique que la reprise des tapis à l'Aumonderie est faite.

La commission travaille sur une convention d'entretien des chemins hors agglomération avec la CCPA. Les membres de la commission ne sont pas complètement satisfaits de cette convention :

- L'entretien courant des sentiers n'est pas pris en compte, ne reprend que les buissons
- L'étude financière est élevée

Le projet de réhabilitation de la voirie du lotissement des Clares et de la Rue de la Vigne est en cours. Des ateliers de concertations vont avoir lieu dans les jours à venir.

#### Commission vie associative :

Nadine MOUSSET rappelle que la commune a organisé « la Joséphine ». Une vingtaine de participantes ont participé à la marche proposée. Elles ont été accueillies par l'équipe municipale. C'est une opération à renouveler.

Commission Vie culturelle, communication Patrimoine :

Monsieur le Maire revient sur le bilan des Journées Européennes du Patrimoine qui ont attiré beaucoup de visiteurs : environ 500 sur les deux jours. Tous les visiteurs étaient unanimes sur la qualité des visites, de l'exposition et du jeu de piste. Il remercie les agents qui ont bien œuvré pour l'organisation de cette journée. Il remercie également les élus présents lors de ces journées, notamment Nicole CHATELIER pour l'organisation de la visite guidée.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

---

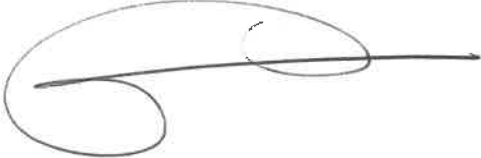
**AGENDA :**

- Eco quartier – ateliers de concertation 18 octobre – réunion de commission le 25 octobre – réunion publique 8 novembre
- Atelier de concertation Rue de la Vigne : 12 octobre
- Atelier de concertation Lotissement Les Clares : 17 octobre
- Vœux du maire : 21 janvier 2023 à 11h
- Repas des aînés : 28 janvier 2023

La séance est levée à 22h20.

L'adjointe suppléante

Sandrine DECROCK



Le secrétaire de séance

Auguste GRIT

